

# A

## nnexe III

### HORAIRES D'ENSEIGNEMENT

<b>RECRUTEMENT STG</b>				
<b>Années</b>	<b>Année 1</b>		<b>Année 2</b>	
	Horaire hebdomadaire	Volume annuel	Horaire hebdomadaire	Volume annuel
<b>Enseignements</b>				
Français	2	72	2	72
Langue vivante 1	3 (2 + 1)	108	3 (2 + 1)	108
Environnement économique et juridique	2	72	2	72
Technologies industrielles *	12 (4 + 8)	432	8 (4 + 4)	288
Gestion de projet (d)	6 (2 + 4) (a)	216	4 (0 + 4) (b)	144
Développement de clientèles (c)	2	72	2	72
Communication et négociation	4 (2 + 2) (b)	144	6 (2 + 4) (a) (b)	216
Management commercial (c)	1	36	2	72
<b>TOTAL HEURES</b>	<b>32</b>	<b>1 152</b>	<b>29</b>	<b>1 044</b>
Enseignement facultatif Communication en langue vivante étrangère	2	72	2	72

\* Horaire décomposé en 50 % pour le tronc commun et 50 % pour la spécialité.

(a) Enseignement assuré conjointement par un professeur d'économie-gestion et un professeur de sciences et techniques industrielles pour les horaires en classe entière.

(b) Enseignement partagé entre un professeur de STI et un professeur d'économie-gestion pour les horaires dédoublés.

(c) Ces enseignements seront confiés aux professeurs assurant les enseignements de gestion de projet ou de communication et négociation.

(d) Les horaires dédoublés de gestion de projet sont regroupés sur une même demi-journée afin de faciliter la mise en place des projets en relation avec les entreprises.

**Remarque :** les enseignements de gestion de projet, de développement de clientèles, de communication et négociation et de management commercial sont confiés, sauf indications contraires, à un ou plusieurs professeur d'économie-gestion.

<b>RECRUTEMENT STI</b>				
<b>Années</b>	<b>Année 1</b>		<b>Année 2</b>	
	Horaire hebdomadaire	Volume annuel	Horaire hebdomadaire	Volume annuel
<b>Enseignements</b>				
Français	2	72	2	72
Langue vivante 1	3 (2 + 1)	108	3 (2 + 1)	108
Environnement économique et juridique	3	108	3	108
Technologies industrielles *	5 (3 + 2)	180	4 (2 + 2)	144
Gestion de projet (d)	6 (2 + 4) (a)	216	4 (0 + 4) (b)	144
Développement de clientèles (c)	4	144	4	144
Communication et négociation	6 (2 + 4)	216	6 (2 + 4) (a) (b)	216
Management commercial (c)	3	108	3	108
<b>TOTAL HEURES</b>	<b>32</b>	<b>1 152</b>	<b>29</b>	<b>1 044</b>
Enseignement facultatif Communication en langue vivante étrangère	2	72	2	72

\* Horaire décomposé en 30 % pour le tronc commun et 70 % pour la spécialité.

(a) Enseignement assuré conjointement par un professeur d'économie-gestion et un professeur de sciences et techniques industrielles pour les horaires en classe entière.

(b) Enseignement partagé entre un professeur de STI et un professeur d'économie-gestion pour les horaires dédoublés.

(c) Ces enseignements seront confiés aux professeurs assurant les enseignements de gestion de projet ou de communication et négociation.

(d) Les horaires dédoublés de gestion de projet sont regroupés sur une même demi-journée afin de faciliter la mise en place des projets en relation avec les entreprises.

**Remarque :** les enseignements de gestion de projet, de développement de clientèles, de communication et négociation et de management commercial sont confiés, sauf indications contraires, à un ou plusieurs professeurs d'économie-gestion.

# Annexe IV

## RÈGLEMENT ET GRILLE D'EXAMEN

<b>BTS TECHNICO-COMMERCIAL</b>			Voie scolaire dans un établissement public ou privé sous contrat, CFA ou section d'apprentissage habilité. Formation professionnelle continue dans les établissements publics habilités		Formation professionnelle continue dans les établissements publics habilités		Voie scolaire dans un établissement privé, CFA ou section d'apprentissage non habilité. Formation professionnelle continue dans les établissements publics non habilités ou en établissement privé. Enseignement à distance. Candidats justifiant de 3 ans d'expérience professionnelle	
<b>Épreuves</b>	<b>Unité</b>	<b>Coef.</b>	<b>Forme</b>	<b>Durée</b>	<b>Forme</b>	<b>Durée</b>	<b>Forme</b>	<b>Durée</b>
E1 Français	U1	3	écrite	4 h	CCF 4 situations d'évaluation		écrite	4 h
E2 Communication en langue vivante étrangère	U2	3	orale	30 min* + 30 min	CCF 2 situations d'évaluation		orale	30 min* + 30 min
E3 Environnement économique et juridique	U3	2	écrite	3 h	CCF 3 situations d'évaluation		écrite	3 h
E4 Négociation technico-commerciale	U4	4	CCF 2 situations d'évaluation		CCF 2 situations d'évaluation		orale	50 min* + 50 min
E5 Management et gestion des activités technico-commerciales	U5	4	écrite	4 h	ponctuelle écrite	4 h	écrite	4 h
E6 Projet technico-commercial	U6	5	orale	1 h	CCF 2 situations d'évaluation		orale	1 h
Épreuve facultative EF1 Langue vivante étrangère 2 (1)	UF1		orale	20 min* + 20 min	orale	20 min* + 20 min	orale	20 min* + 20 min

\* Temps de préparation.

(1) La langue vivante étrangère choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. Seuls les points au-dessus de la moyenne peuvent être pris en compte.

# **A**nnexe VI

## **TABLEAU DE CORRESPONDANCE D'ÉPREUVES ET D'UNITÉS**

<b>BTS technico-commercial</b> (arrêté du 3 septembre 1997 modifié)		<b>BTS technico-commercial</b> défini par le présent arrêté	
Français	U1	Français	U1
LVI	U2	Communication en langue vivante étrangère	U2
Économie et droit	U3	Environnement économique et juridique	U3
Achat-vente de biens et services industriels	U4	Négociation technico-commerciale	U4
Proposition de solutions technico-commerciales	U5	Management et gestion des activités technico-commerciales	U5
Conduite et présentation d'activités professionnelles	U6	Projet technico-commercial	U6
Épreuve facultative : Langues vivantes étrangères	UF1	Épreuve facultative : Langues vivantes étrangères	UF1